# Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour les rues résidentielles et la modération de la circulation

1/84

# LA SUISSE A L'HEURE DE LA MODERATION DE LA CIRCULATION

Modérons notre enthousiasme ! La Suisse fait seulement quelques pas timides dans le sens de mesures prises récemment, tant au niveau fédéral qu'à celui de certaines municipalités, en faveur d'une modération de la circulation. Une prise de conscience semble s'effectuer quant aux bénéfices qui pourraient être tirés, sur le plan de la sécurité routière et de la qualité de la vie dans les quartiers d'habitation, d'une réduction de la vitesse et du nombre de véhicules dans les rues de desserte.

Deux signes encourageant cette nouvelle politique:

- 1. L'introduction du 50 à l'heure dans les localités. Le 50 à l'heure à l'intérieur des localités est entré en vigueur au 1.1.84. Certes, l'obligation ne deviendra effective que lors de la mise en place de la nouvelle signalisation mais au plus tard au 1.7.84. En dépit de la différenciation modérée vers le haut (maintien du 60 sur certains tronçons de routes prioritaires), cette mesure devrait permettre de réduire le nombre d'accidents d'environ 10 %, de diminuer les émissions de bruit et d'améliorer les relations entre tous les usagers de la route.
- 2. La consultation fédérale concernant les rues résidentielles. Pour remplacer la réglementation provisoire actuellement encore en vigueur, la Confédération prévoit d'attribuer aux cantons la compétence de placer eux-mêmes le panneau "Rue résidentielle". Un rapport de l'Institut de planification du



trafic et de technique des transports (IVT) de l'EPF de Zurich, qui se base sur deux ans d'études relatives à des projets de rues résidentielles, est favorable sur tous les plans à ce nouveau type d'aménagement. Les principaux effets constatés sont : la diminution de la vitesse des véhicules, la diminution du trafic de transit, une plus grande appropriation de la rue par les habitants riverains (les enfants notamment). Sans anticiper sur le résultat de la procédure de consultation organisée par l'Office fédéral de la police, on peut espérer que l'obtention de l'autorisation pour l'aménagement d'une rue résidentielle sera facilitée à l'avenir.

On le voit, tant la réduction de la vitesse à 50 km/h que l'aménagement des rues résidentielles tendent à introduire une plus grande égalité de traitement entre les différents usagers de la rue : piétons, cyclistes, automobilistes habitants

tons, cyclistes, automobilistes habitants des quartiers et automobilistes en circulation de transit dans ces mêmes quartiers... C'est également l'objectif que s'est fixé le Groupe-conseil pour les rues résidentielles et la modération de la circulation en diffusant ce nouveau bulletin d'information "Rue de l'avenir". Nous sommes en effet convaincus que l'avenir de nos quartiers est à la modération et non à la fluidité de la circulation. Ce journal se veut donc être un reflet de toutes les initiatives d'habitants, de municipalités, en faveur d'une meilleure qualité de la vie pour les habitants, notamment les enfants et les personnes âgées. Nous rendrons compte périodiquement d'expériences faites en Suisse romande, de l'évolution, également de la situation juridique en matière de protection de l'habitat (cf. la récente initiative parlementaire fédérale pour la limitation du parcage aux riverains dans les quartiers d'habitation). Nous nous mettrons au service de groupes d'habitants, de municipalités, qui voudraient faire connaître les premiers résultats de leurs expériences.

Ni spécialistes, ni idéologues, nous pensons que la modération de la circulation et la protection des lieux d'habitation relèvent plutôt du bon sens, accompagné d'une information objective et d'un peu d'imagination. "Rue de l'avenir" saura nous l'espérons conserver ces caractéristiques.

Alain Simonin Pro Juventute

RUE DE L'AVENIR est publié par le Groupe-conseil romand pour les rues résidentielles et la modération de la circulation et ses groupements associés (Association suisse des transports, Pro Juventute, Institut suisse de la vie, Société d'Art public GE et FR, Image de la cité VS et le groupe de travail "la rue" de l'EPFL).

**Rédacteur responsable pour ce numéro** : Jean-Claude Hennet Tirage : 3000 exemplaires

Administration : Alain Rouiller, ch. de Saules 85, 1233 Bernex, tél. : 022 57 45 45

Bureau du GCR: M. Bernard Vaney, c/o Pro Juventute, Galerie Saint-François B, 1003 Lausanne, tél.: 021 23 50 91



# Modération de la circulation en Suisse romande : petit tour d'horizon

Depuis le mois de mai 1981, toute commune qui souhaite expérimenter une rue résidentielle l'espace de quelques jours en a la possibilité. Pro Juventute et le TCS mettent en effet à disposition des milieux intéressés un matériel de simulation qui permet de transformer provisoirement une route en rue résidentielle. De plus, une exposition itinérante intitulée "Rues résidentielles — rues où il fait bon vivre" est présentée en Suisse romande depuis septembre 1982.

Les groupes ou correspondants régionaux du Groupe-conseil romand pour les rues résidentielles et la modération de la circulation (GCR) ont contribué à faire connaître ce matériel destiné à promouvoir une politique de la circulation mieux adaptée à l'habitat.

Aujourd'hui, nous vous présentons un premier bilan effectué avec la collaboration des responsables cantonaux du GCR. de ce projet. En revanche, plusieurs essais ont été réalisés dans le courant de l'été 1982, notamment dans les rues des Bossons, d'Entre-Bois, de Riant-Mont puis encore à l'avenue des Boveresses. Ailleurs dans le canton, un essai a été réalisé à Chamblon, après Morges et Lutry.

L'exposition "Rues résidentielles – rues où il fait bon vivre" a connu un succès certain lors de sa présentation au Forum de l'Hôtel de ville à Lausanne au début de l'année 83. Elle a également été

présentée à Morges et à Prilly.

Sur le plan des réalisations, Lausanne a d'ores et déjà mis à l'enquête des plans visant à modérer le trafic au chemin des Bossons, suite à l'essai de l'été 1982 et un préavis a été adressé au Conseil communal de Lausanne pour la réalisation d'une RR au chemin d'Entre-Bois. D'autres projets paraissent prêts à sortir des tiroirs municipaux.

Il ne manque plus maintenant qu'une réalisation concrète pour développer l'intérêt manifesté, encore trop restreint, si l'on considère les objectifs à atteindre.

### Genève : activité intense

(Adresse de contact : M. Alain Simonin, Pro Juventute, bd Helvétique 26, 1207 Genève, tél. : 022 36 57 77)

Les simulations de rues résidentielles effectuées dans le canton de Genève ont connu diverses fortunes. Cependant, divers indices nous incitent à penser que les mesures de modération de la circulation pourraient se multiplier au cours des prochaines années.

Le groupe genevois du GCR a d'ailleurs déployé une activité intense dont

nous retraçons ici l'essentiel.

Le GCR a organisé plusieurs débats publics à Meyrin, à la Jonction et notamment aux Halles-de-l'Ile avec la participation du Conseiller d'Etat G. Fontanet et du Maire de la ville C. Ketterer. Il est en outre intervenu à de nombreuses reprises auprès des autorités : a) sur le plan communal pour demander, entre autres, l'application d'un plan d'urgence pour lutter contre l'envahissement du centreville par les pendulaires et pour trouver des remèdes au stationnement des habitants; b) sur le plan cantonal, en particulier pour encourager les autorités compétentes à poursuivre les essais de modéraration de la circulation au moyen, par

exemple, de l'aménagement de bandes de ralentissement ou de seuils.

Par ailleurs, le groupe genevois a participé à l'émission de télévision "Sur un plateau", en direct de la rue des Bains et il a organisé le vernissage de l'exposition "Rues résidentielles — rues où il fait bon vivre" à Lancy pour sa première présentation en Suisse romande.

Enfin, le GCR a apporté son appui à des groupes d'habitants de Luserna, St-Gervais, Conches, Chamonix et Mouilles (lire à ce propos l'article en page 4 "Appui technique de l'EPFL: un exemple à Genève".

### Vaud : dans l'attente de la première RR

(Adresse de contact : M. Jean-Jacques Schwaab, place Pépinet 4, 1003 Lausanne, tél. : 021 22 21 77)

Depuis l'adoption de la nouvelle ordonnance sur la signalisation routière qui prévoit la pause du panneau "rue résidentielle", une seule autorisation a été délivrée par le canton de Vaud : elle concerne l'avenue des Alpes à Lausanne. Malheureusement, de nombreuses oppositions ont empêché à ce jour la réalisation

Valais : plusieurs communes intéressées

(Adresse de contact : Groupe Image de la Cité, Gabriel Romailler et Pierre Maret, Pré-de-Savioz 1, 3957 Granges, tél. : 027 23 43 59 et 58 12 47)

Les correspondants valaisans du GCR sont les membres du groupe "Image de la Cité". Ces derniers ont procédé à des simulations de rue résidentielle dans les communes de Sierre (rue de Glarey et rue d'Orzival), de Sion (rue de Lausanne) et de Vouvry (Grand-Rue). Les essais ont fait l'objet de rapports détaillés qui rendent compte des enquêtes menées auprès des habitants ainsi que des problèmes



Modification du revêtement rencontrés au cours de ces simulations. De plus, tous les essais ont été précédés et suivis d'une information détaillée des autorités et de la population, notamment par le biais de l'exposition sur les RR.

Actuellement, un projet est en préparation à Sierre (rue de Glarey) et des demandes sont à l'étude à Sion (rue de Lausanne et rue des Amandiers).

Le Groupe "Image de la Cité" a été consulté (juin 83) par la commune de Massongex dans le cadre d'un projet de réfection d'une rue de quartier.

L'intérêt manifesté par plusieurs communes valaisannes démontre que la modération de la circulation concerne non seulement les villes mais aussi les villages.

### Fribourg: divers projets à l'étude

(Adresse de contact : M. Jean-Claude Morisod, rue de Lausanne 91, 1700 Fribourg, tél. : 037 22 82 92)

Dans le canton de Fribourg, c'est la Société d'art public qui sert de relais au GCR.

En ville de Fribourg, la commune a simulé quatre RR (trois jours) en automne 1982. Les habitants ont été consultés. D'une manière générale, on peut dire que ces essais ont été bien accueillis quoi que les fonctionnaires de la police et de la voirie soient quelque peu réservés car les RR compliquent leur fonction. Dans le quartier du Schönberg, les riverains, l'association de quartier et la commune préparent un essai qui durera six mois.

D'autres associations de quartier sont intéressées. La commune a élaboré des projets de RR (rue Grimoux, p. ex.) Elle va modérer le trafic au Fort-St-Jacques et présenter l'exposition sur les RR en y incluant les expériences faites en ville.

Ailleurs dans le canton, deux communes ont manifesté leur intérêt : Bulle et Corminbœuf. A Matran et à Avry, ce sont les habitants qui sont intéressés, mais là, les communes paraissent plus réservées.

### Conseiller AST pour la modération de la circulation

Pour répondre aux demandes croissantes qui lui sont adressées dans ce domaine, l'Association suisse des transports (AST) vient de créer un poste de conseiller pour la modération de la circulation.

Le Conseiller AST renseignera toute personne ou groupe d'habitants quant à la manière la plus adéquate de procéder pour obtenir des mesures de modération de la circulation. Son

travail s'effectuera dans le cadre du GCR dont l'action se trouvera ainsi renforcée.

Son adresse: Alain Rouiller, ch. de Saules 85, 1233 Bernex, tél.: 022 57 45 45 (l'après-midi).

### Neuchâtel : la volonté des habitants

(Adresse de contact : M. Michel Von Wyss, rue du Nord 3, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. : 039 28 21 16)

A ce jour, il n'existe encore aucune rue résidentielle aménagée de manière définitive dans le canton de Neuchâtel. En revanche, plusieurs simulations de RR ont été effectuées entre juin 82 et l'été 83. De plus, trois projets ont passé le cap des autorisations communales. Il s'agit de la rue des Sagnes à La Chaux-de-Fonds, où les habitants de cette rue très courte et large ont obtenu l'appui des services communaux pour mettre au point un projet qui attend maintenant le feu vert cantonal; de la rue du Crêt Vaillant au Locle, où les habitants se sont groupés dès 1977 pour animer leur rue, y organiser des fêtes et contribuer à financer certains aménagements tels que candélabres anciens. Les bonnes relations que l'association entretient avec les autorités locloises ont permis d'arriver à un projet définitif; de la rue du Chasselas à Neuchâtel qui est située dans un quartier moderne et est bordée d'immeubles locatifs. Comme il n'y a pas d'espace de jeu et de rencontre pour les habitants et que par ailleurs cette rue est utilisée par le trafic de transit, la ville de Neuchâtel a décidé d'en faire une rue résidentielle. Les réactions des habitants recueillies au terme de la simulation étaient plutôt positives. En revanche, plusieurs projets (rue Jardinière à la Chaux-de-Fonds, Quartier Neuf au Locle, Bourg historique au Landeron) ont été abandonnés soit à cause de l'opposition manifestée par les habitants concernés soit pour des raisons financières.

### Jura: quelques prémices...

(Adresse de contact : M. Jean-Claude Hennet, rue Franche 15, 2800 Delémont, tél. : 066 22 88 88)

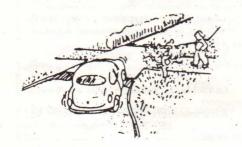
Dans le canton du Jura comme partout ailleurs, de nombreuses routes gagneraient à être dotées de dispositifs de modération de la circulation. Mais le Jura n'est pas un terrain très favorable à ce genre d'expérience. Toutefois, un essai de rue résidentielle a tout de même eu lieu à Delémont grâce à l'initiative du Service de l'urbanisme de la capitale jurasienne.

Du 26 mai au 1er juin 1983, une partie de la rue du Jura a été transformée en rue résidentielle. De nombreux riverains se sont montrés hostiles à cet aménagement privisoire. Ils se sont notamment plaints du bruit causé par les enfants et pour certains de la difficulté d'accéder à leur garage. Une certitude au terme de cet essai : la rue du Jura ne sera pas la première RR à Delémont...

L'exposition itinérante "Rues résidentielles – rues où il fait bon vivre" a été présentée à la même époque mais seul un public restreint s'y est intéressé.

Elément positif tout de même : les autorités communales se préoccupent de plus en plus de la sécurité des piétons en ville de Delémont. Elles ont fait poser des îlots intermédiaires visant à ralentir la circulation en divers endroits où les piétons sont particulièrement exposés.

On peut sans doute voir dans cette démarche les prémices d'une nouvelle politique en matière de circulation, politique qui veut que ce soit la voiture qui s'adapte à la ville et non l'inverse.





# Appui technique de l'EPFL : un exemple à Genève

(Groupe de travail "la rue" de l'EPFL, rue de l'Eglise anglaise 14, 1006 Lausanne, tél. 021 47 32 95)

Avant d'obtenir des mesures de ralentissement de la circulation, le chemin à parcourir est souvent long et tortueux. La procédure pourrait cependant être accélérée si une première étude technique accompagnait la requête. Mais les groupes d'habitants n'ont souvent pas les movens d'avoir recours à un bureau d'étude spécialisé.

Une solution existe pourtant : à certaines conditions, le groupe de travail "la rue" de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne est prêt à fournir gratuitement un appui technique.

Une première expérience positive Le groupe de travail "la rue" de l'EPFL est intervenu une première fois pour appuyer une démarche concernant le quartier des Mouilles situé à cheval entre Lancy et Onex dans la banlieue sud-ouest de Genève.

Les habitants de ce quartier revendiquent une amélioration des conditions de circulation depuis le printemps 1981 déjà et ils ont pris contact avec le groupe de travail "la rue" de l'EPFL en hiver 1982. Le travail des spécialistes de l'EPFL a été effectué en étroite collaboration avec les habitants concernés.

Après avoir vérifié le bienfondé de la requête des habitants du quartier des Mouilles (espace de promenade idéal mais incommodé par un trafic de transit parasite) les collaborateurs de l'EPFL ont préconisé quelques mesures simples à réaliser :

- si possible pas de modification du réseau routier:
- limitation de la vitesse dans l'ensemble du quartier (30 ou 40 km/h);



Au quartier des Mouilles à Lancy (GE), l'EPFL propose d'installer un rehaussement de la chaussée (seuil) aux intersections sur le modèle des réalisations zurichoise ou bernoise. (Photo : Landenbergstrasse à Zurich).

- rehaussement de la chaussée aux intersections:
- campagne de sensibilisation à prendre en charge par les habitants.

L'ensemble de ces éléments ont été consignés dans un rapport remis aux autorités des deux communes le 17 mai 1983.

Le dossier se trouve aujourd'hui entre les mains des autorités cantonales.

Bilan de l'expérience

Pour le groupe de travail et pour les habitants des Mouilles, l'expérience a été positive. Le travail technique fourni ne constitue évidemment qu'un "coup de pousse". Il ne remplace pas l'étude de détail à effectuer avant la réalisation et son utilité effective dépend largement de la détermination des habitants et des possibilités de dialogue avec les autorités.

Urs Zuppinger/J.-Cl. H.

### **Brochures**

Rue résidentielle, rue de l'avenir

Pour une meilleure qualité de la vie dans nos rues de quartier -

Manuel édité par le Groupe-conseil pour les rues résidentielles, Editions Pro Juventute, 1981, 128 pages, Fr. 19.50.

Prudence! Priorité aux enfants

Numéro spécial du journal AST consacré au thème des enfants dans la circulation, 1983, 68 pages.

Commande (contre l'envoi de Fr. 2.- en timbre) : Association suisse des transports, rue Franche 15, 2800 Delémont.

Dossier modération

Brochure d'une trentaine de pages qui fait point sur la question de la modération en Suisse et présente des exemples de réalisations. Parution: début avril 1984. Prix: Fr. 6.-.

Commande: AST, c.p. 350, 1233 Bernex.

### **Expositions**

Exposition itinérante "Rues résidentielles... Rues où il fait bon vivre"

Cette exposition a été mise sur pied à l'intention des communes, paroisses, associations de quartier, groupes d'habitants, sociétés, écoles, musées, galeries, restaurants disposant de locaux d'exposition, centres commerciaux, etc.

Exposition itinérante "Priorité aux enfants"

Le but de cette exposition est d'attirer l'attention des adultes sur la situation des enfants dans le trafic.

Elle comporte 30 panneaux et peut être présentée avec une voiture géante et un montage audio-visuel.

Condition de location : prise en charge du transport.

Renseignements: secrétariat romand AST, rue Franche 15, 2800 Delémont, tél. 066

# Matériel recommandé par le GCR

Renseignements, location (si aucune autre mention): Pro Juventute, département romand, Galerie Saint-François B, 1003 Lausanne, tél. 021 23 50 91.

### Moyens audio-visuels

"Rues résidentielles - Rues de l'Avenir"

Ce diaporama, utile pour l'information et la motivation de groupes d'habitants, montre à l'aide d'exemples suisses la transformation de rues de quartier en rues résidentielles.

Matériel: 2 chargeurs diapositives, une bande sonore bipée pour appareils automatiques. Durée: 15 min.

"La rue Barenfelser racontée par ses habitants"

Historique de la première rue de type résidentielle de Suisse, à Bâle. Filmé par groupe d'habitants, le sujet illustre fort bien l'idée de réappropriation et d'animation de la rue par ses habitants.

Matériel: film vidéo de 15 min. VHS. Location: EPFL, tél.: 021 47 32 95.

"Rue à circulation modérée et commerçants"

L'essai de la rue résidentielle à la rue de Lausanne à Sion, filmé par le groupe valaisan "image de la cité", démontre que les commerçants peuvent aussi être favorables aux rues à circulation modérée.

Matériel: film vidéo de 22 min. VHS. Location: EPFL, tél.: 021 47 32 95.

"Les enfants et les accidents de la circulation"

Montage-diapositives - réalisé par l'AST et Pro Juventute sur une idée de Veronika et Lukas Fierz - démontre, à l'aide de nombreux tableaux, dessins et photos, l'importance de la modération de la circulation (et de la vitesse) comme facteur pour diminuer le nombre d'accidents chez les enfants.

Matériel: chargeurs diapositives universels, cassette sonore bipée pour appareils automatiques. Durée: 15 min.

"Sur le chemin de l'école"

Montage-diapositives produit par Pro Juventute illustre les risques de l'écolier sur le chemin de l'école et les mesures à prendre pour y remé-

Matériel: chargeurs diapositives universels, cassette sonore bipée pour appareils automatiques.

"Partenaire dans le trafic routier. Amabilité = sécurité"

Ce film, produit par le BPA (Bureau suisse de prévention des accidents), tente de montrer une nouvelle manière de résoudre les problèmes dus aux nuisances du trafic routier (accidents, bruit, détérioration de la qualité de vie) : responsabiliser davantage les usagers de la route les uns par rapport aux autres.

Matériel: film sonore 16 mm (son optique). Durée: 16 min.

Location: BPA, case postale 2273, 3001 Berne, tél. 031 25 44 14.